

DIJON METROPOLE

Nous, Président de la métropole « Dijon Métropole »,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5211-9,
- La délibération du Conseil métropolitain en date du 16 juillet 2020 désignant les Vice-Présidents,
- La délibération du Conseil métropolitain en date du 30 septembre 2021 désignant les Vice-Présidents,
- La délibération du Conseil métropolitain en date du 15 décembre 2022 désignant Madame Christine MARTIN, Vice-Présidente positionnée au 16^{ème} rang suite à la démission de Monsieur Jean-Philippe MOREL,
- La délibération du Conseil métropolitain en date du 16 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil métropolitain au Président ;

CONSIDERANT :

Que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie des fonctions aux Vice-Présidents ;

ARRETONS :

ARTICLE 1er : Monsieur Pierre PRIBETICH, Monsieur Thierry FALCONNET, Madame Nathalie KOENDERS, Monsieur Rémi DETANG, Madame Sladana ZIVKOVIC, Monsieur Jean-François DODET, Madame Françoise TENENBAUM, Monsieur Jean-Patrick MASSON, Monsieur François DESEILLE, Monsieur Dominique GRIMPRET, Madame Danielle JUBAN, Monsieur Jean-Claude GIRARD, Madame Claire TOMASELLI, Monsieur Philippe LEMANCEAU, Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN, Madame Christine MARTIN, Monsieur Antoine HOAREAU, Monsieur Nicolas BOURNY, Madame Céline TONOT, Madame Nadjoua BELHADEF sont délégués, sous notre surveillance et responsabilité, à l'exercice tant des fonctions qui nous incombent en propre que de celles qui nous ont été déléguées par le Conseil métropolitain dans sa séance du 16 juillet 2020.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre PRIBETICH, premier Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour effectuer tous actes qui nous incombent pour l'administration de Dijon métropole et pour attester du caractère exécutoire des pièces justificatives produites à l'appui des mandats et titres. Il reçoit également délégation pour toutes les questions relatives à l'éco-habitat, à l'urbanisme, au PLUI-HD, aux relations contractuelles avec la Région et aux fonds européens.

ARTICLE 3 : Monsieur Thierry FALCONNET, deuxième Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives au renouvellement urbain, aux mobilités et aux transports.

ARTICLE 4 : Madame Nathalie KOENDERS, troisième Vice-Présidente, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives aux déplacements doux, au plan vélo, à la Capitale verte européenne, et aux relations avec le Département.

ARTICLE 5 : Monsieur Rémi DETANG, quatrième Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives au réseau routier métropolitain, à la voirie, au personnel, aux affaires foncières et aux relations avec l'Établissement Public Foncier Local des Collectivités de Côte d'Or.

Il est habilité à signer, notamment, les actes concernant le personnel : arrêtés concernant les concours, arrêtés de nomination, contrats de travail, d'apprentissage, états de services ; attestations de réussite aux concours, attestations de situation, actes relatifs aux procédures disciplinaires.

ARTICLE 6 : Madame Sladana ZIVKOVIC, cinquième Vice-Présidente, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives au tourisme, aux relations internationales et à l'export.

ARTICLE 7 : Monsieur Jean-François DODET, sixième Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à la biodiversité, à la qualité de l'air et au plan bruit.

ARTICLE 8 : Madame Françoise TENENBAUM, septième Vice-Présidente, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à la solidarité, aux politiques sociales et à la santé.

ARTICLE 9 : Monsieur Jean-Patrick MASSON, huitième Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à la transition écologique, aux déchets, aux énergies renouvelables (hydrogène et photovoltaïque), aux réseaux, aux concessionnaires et régies, et au programme H2020.

ARTICLE 10 : Monsieur François DESEILLE, neuvième Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives au patrimoine bâti et au complexe funéraire.

ARTICLE 11 : Monsieur Dominique GRIMPRET, dixième Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives aux relations intra-métropolitaines.

ARTICLE 12 : Madame Danielle JUBAN, onzième Vice-Présidente, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives au développement économique, à l'attractivité, aux foires et aux salons.

ARTICLE 13 : Monsieur Jean-Claude GIRARD, douzième Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives aux finances et pour attester du caractère exécutoire des pièces justificatives produites à l'appui des mandats et titres.

ARTICLE 14 : Madame Claire TOMASELLI, treizième Vice-Présidente, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives aux équipements sportifs et aux relations avec les clubs professionnels.

ARTICLE 15 : Monsieur Philippe LEMANCEAU, quatorzième Vice-Président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à la transition alimentaire, au plan alimentaire territorial, au projet TIGA et à la restauration collective.

ARTICLE 16 : Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN, quinzième Vice-Présidente, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives aux PME, aux start-up, à la recherche et aux transferts de technologies.

ARTICLE 17 : Madame Christine MARTIN, seizième Vice-Présidente, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à la Culture et à la coordination des politiques culturelles.

ARTICLE 18 : Monsieur Antoine HOAREAU, dix-septième Vice-président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'à la prospective territoriale.

ARTICLE 19 : Monsieur Nicolas BOURNY, dix-huitième délégué Vice-président, est délégué sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à l'alliance des territoires.

ARTICLE 20 : Madame Céline TONOT, dix-neuvième Vice-Présidente est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à la commande publique et à la Commission d'appel d'offres.

Elle assure la présidence de la Commission d'appel d'offres.

Elle signe : tous les marchés publics, accords cadre et marchés subséquents de la collectivité, et tous leurs actes d'exécution et de règlement ; toutes les lettres de rejet et d'acceptation relatives à tous les marchés publics, accords cadre et marchés subséquents de Dijon Métropole.

ARTICLE 21 : Madame Nadjoua BELHADEF, vingtième Vice-Présidente est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité pour toutes les questions relatives à la prévention de la délinquance et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

ARTICLE 22 : Le Président agira et statuera lui-même toutes les fois qu'il le jugera utile.

ARTICLE 23 : Les délégations de fonctions objet du présent arrêté couvrent la signature des actes correspondant aux matières déléguées.

ARTICLE 24 : Ces délégations resteront valables tant qu'elles n'auront pas été rapportées en tout ou partie.

ARTICLE 25 : Tout recours contre la présente décision peut être formé auprès du tribunal administratif de Dijon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 26 : Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé pour notification ainsi qu'à M. le Directeur général des services et au comptable public, chargés chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Dijon, le 10 janvier 2023

Le Président,
François Rebsamen
Ancien Ministre